

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-346

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-12-09-00001 - Arrêté portant délégation signature à Mme LAMETERY - DDFIP gestion domaniale (3 pages)	Page 3
73-2022-12-09-00004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme LAMETERY - DDFIP Ouvertures exceptionnelles (2 pages)	Page 7
73-2022-12-09-00005 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme LAMETERY - DDFIP - ouverture public (2 pages)	Page 10
73-2022-12-09-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme LAMETERY - DDFIP impositions (2 pages)	Page 13
73-2022-12-09-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme LAMETERY- DDFIP (3 pages)	Page 16

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00001

Arrêté portant délégation signature à Mme
LAMETERY - DDFIP gestion domaniale



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 126-2022 portant délégation de signature en matière
de gestion domaniale à**

**Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques chargée de l'intérim
de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie en remplacement
de M. Jean-Michel BLANCHARD**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code du domaine de l'État,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code
général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et
notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques, notamment ses articles 3 et 4 modifiés par le décret n°
2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique
immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et
quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes
publiques, modifié par le décret n° 2014-930 du 19 août 2014 relatif aux livres I et II de la
cinquième partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD,
administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des
finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de
sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal
du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation de M. Jean-Michel BLANCHARD à la direction départementale des finances publiques du Var, à compter du 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 98-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Nature des attributions	Références
1 - Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L.3212-2, R.1111-2, R. 2123-2, R.2123-8, R.2222-1, R. 2222-6, R.2222-9, R.2222-15, R. 2222-24, R.3211-3, R.3211-4, R. 3211-6, R.3211-7, R.3211-25, R. 3211-26, R.3211-39, R.3211-44 R.3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R.322-8-1 du code de l'environnement
2 - Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État	Art. R.1212-1 et R.4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3 - Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État	Art. R.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4 - Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur	Art. R.2313-3 et R.4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5 - Attribution des concessions de logements et	Art. R.2124-66, R.2124-69, R. 2222-

passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte	18 et R.4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6 - Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux	Art. R.2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R.2331-3, R.2331-4, R.2331-5, R.2331-6, R.3231-1, R.3231-2 et R.4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 : Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, peut donner sa délégation, aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise au nom du préfet de la Savoie, par arrêté de délégation, et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Article 3 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT 98-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, est abrogé.

Article 4 : Cet arrêté prend effet le 12 décembre 2022.

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme l'administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022

Le préfet,
signé : François RAVIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00004

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Mme LAMETERY - DDFIP Ouvertures
exceptionnelles



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 124-2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie à

Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie en remplacement de M. Jean-Michel BLANCHARD

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation de M. Jean-Michel BLANCHARD à la direction départementale des finances publiques du Var, à compter du 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à l'ouverture ou à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Savoie.

Article 2 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 96-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, est abrogé.

Article 3 : Cet arrêté prend effet le 12 décembre 2022.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme l'administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022

Le préfet,
Signé : François RAVIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00005

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Mme LAMETERY - DDFIP - ouverture
public



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 125-2022 portant délégation de signature en
matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de
la direction départementale des finances publiques de la Savoie à
Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques chargée de l'intérim de
la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie en remplacement de
M. Jean-Michel BLANCHARD**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation de M. Jean-Michel BLANCHARD à la direction départementale des finances publiques du Var, à compter du 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 97-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Savoie.

Article 2 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 97-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, est abrogé.

Article 3 : Cet arrêté prend effet le 12 décembre 2022.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme l'administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022

Le préfet,
Signé : François RAVIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00003

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme LAMETERY - DDFIP impositions



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 123-2022 portant délégation de signature
en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à
Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques chargée de l'intérim
de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie en remplacement
de M. Jean-Michel BLANCHARD**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu les articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation de M. Jean-Michel BLANCHARD à la direction départementale des finances publiques du Var, à compter du 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 95-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant notamment, conformément aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Article 2 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 95-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, est abrogé.

Article 3 : Cet arrêté prend effet le 12 décembre 2022.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme l'administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022
Le préfet,
Signé : François RAVIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Mme LAMETERY- DDFIP



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 122-2022 portant délégation de signature à
Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques chargée de l'intérim
de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie en remplacement
de M. Jean-Michel BLANCHARD**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation de M. Jean-Michel BLANCHARD à la direction départementale des finances publiques du Var, à compter du 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 chargeant Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 94-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, à l'effet de signer pour l'exécution des missions et attributions dévolues à son service les décisions concernant le régime d'ouverture au public des services.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, pour apposition de la formule exécutoire sur les titres de recouvrement émis dans les États étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement.

Article 3 : Sont exclus de la délégation ainsi prévue :

a) la signature des correspondances ayant le caractère d'une position de principe de l'État,

b) la signature de correspondances adressées :

- aux parlementaires,
- au président du Conseil départemental,
- aux maires de Chambéry, Aix les Bains, Albertville et St-Jean-de-Maurienne,
- aux présidents des communautés d'agglomération de Chambéry Métropole et du Lac du Bourget,
- aux administrations centrales,

lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante au fonctionnement du service,

c) la signature des conventions conclues avec le Département, les communes de Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics.

Article 4 : **Mme Annie LAMETERY**, administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 5 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 94-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, est abrogé.

Article 6 : Cet arrêté prend effet le 12 décembre 2022.

Article 7: Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et Mme l'administratrice des Finances publiques, chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022

Le préfet,
Signé : François RAVIER